

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 novembre 2016

ÉGALITÉ ET CITOYENNETÉ - (N° 4191)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 646

présenté par

M. Hammadi, M. Bies, Mme Chapdelaine et Mme Corre

ARTICLE 32 TER B

À l'alinéa 6, substituer aux mots :

« susceptibles de guider »

les mots :

« guidant ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.